

**Procès-verbal de la séance du conseil intercommunal de l'ASICoPe**  
**jeudi 29 mars 2012 à Senarclens**

**1. Propos de bienvenue**

Après avoir ouvert la séance, le président M. Marcel Monod souhaite la bienvenue à tous les participants. Puis, il remercie la commune de Senarclens pour la mise à disposition de leur salle communale. Il salue également particulièrement la présence de nos deux directeurs, Messieurs Desjardin et Batori. Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.

**2. Appel**

Sont présents à l'appel :

19 délégués municipaux, dont 1 suppléante et 12 délégués des conseils.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2011**

Chaque membre du Conseil a reçu le procès-verbal joint à la convocation. Sa lecture n'est pas demandée. M. Zurcher prend la parole : il souhaite une modification au point 13. Après discussion sur les termes exacts à employer, l'assemblée retient la correction suivante :

« M. Monod procède au vote. **L'entrée en matière** de la motion **au lieu de la motion** Berney est acceptée par 17 voix pour, 7 contre et 2 abstentions. »

**4. Assermentations éventuelles**

Suite à la démission de Mme Engeström, la commune de Mex a nommé M. Alfred Wyss représentant municipal. Le président du Conseil procède à son assermentation.

**5. Communications du bureau et courrier**

M. Monod annonce qu'il n'y a rien de spécial à relever.

**6. Communications du Comité de Direction**

**Rapport de la présidente Mme Ingrid Rossel :**

Suite au crédit d'étude accordé lors de notre dernière séance du Conseil pour le projet de construction du complexe des Chavannes, le dicastère construction a eu plusieurs séances avec l'architecte conseil. Ils ont élaboré un cahier des charges et un programme des locaux. Ces deux éléments ont été validés par l'ensemble du comité directeur dans sa séance du 20 mars dernier. A cette occasion, une présentation du projet a été faite à la commune de Cossonay, propriétaire du site.

Le 24 avril prochain paraîtront dans la FAO les conditions de participation au concours architectural. Le jury a été nommé et se rencontrera pour l'approbation du programme le 3 avril. Il est formé de 6 professionnels et de 5 politiques. Courant octobre, le classement des participants au concours sera connu et les projets seront exposés.

A noter que la date du prochain Conseil est fixée au mardi 25 septembre 2012 à Vufflens-la-Ville.

**Rapport des finances :**

Mme Induni présente à l'assemblée la nouvelle secrétaire-boursière de l'ASICoPe Mme Sophie Mizar. Elle la félicite et la remercie pour le travail soutenu qu'elle a dû apporter dans la préparation des comptes 2011 de l'ASICoPe.

Le dernier délai pour l'envoi de factures au secrétariat ASICoPe est fixé à fin mai 2012.

Selon l'article 27 du règlement cantonal, les chiffres reçus par les communes concernant la population sont arrêtés au 31 décembre de l'année en cours. Le CODIR a remis aux délégués un nouveau tableau et demande l'autorisation d'utiliser les chiffres de l'année passée. L'assemblée accepte cette modification.

### **Rapport des transports M. Emery :**

Soucieuse d'améliorer le confort des prestations postales et de lutter contre l'augmentation constante des coûts, la commission du CODIR a rencontré à plusieurs reprises les représentants de Car Postal. Le fait de ne pas devoir changer les horaires des bus à la rentrée a facilité le travail du corps enseignant. Ils ont constaté la situation de plus en plus complexe des familles qui les contraint à des demandes de dérogations. Ces dernières sont toutes analysées et sujet à réflexion. Certaines demandes amèneraient le remplacement d'un petit bus par un grand ou un dédoublement de la ligne, ce que nous ne pouvons nous permettre. En résumé, les bus sont un moyen de transport sûr et efficace, mais ne peuvent servir de taxi au service de la population.

M. Emery a donc pris le bus pour se rendre compte sur le terrain. Il relève l'excellent professionnalisme des conducteurs et la politesse des usagers. Les quelques incidents et incivilités rencontrés ont été réglés soit par le biais d'une excuse acceptée par l'adulte insulté, soit par une sanction d'intérêt public en dehors des heures d'école et sous surveillance. Cette punition semble être un bon moyen de calmer l'ardeur de certains élèves.

## **7. Adoption des comptes 2011 de l'ASIcOpe**

La lecture du préavis et des comptes joints à la convocation n'est pas demandée.

Le Président donne la parole à M. Van Mesdag pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité par le Conseil qui en donne décharge à la boursière, au CODIR et à la commission de gestion.

## **8. Motion Berney, rapport de la commission, débat, votation**

M. Monod lit à l'assemblée le texte de la motion Berney et donne la parole à M. Meylan pour le rapport de la commission. En résumé, les membres de la commission proposent au Conseil intercommunal de mandater son comité directeur afin qu'il établisse un règlement en matière de transport.

La parole est à l'assemblée :

M. Berthoud a des doutes sur le besoin d'un nouveau règlement, car il existe déjà. M. Berney est surpris de ne pas en avoir connaissance et se demande s'il est suffisant pour répondre au point 2 de la motion. Ce règlement est trop ancien et n'aborde pas les points qui nous préoccupent précise la présidente Mme Rossel.

M. Besson nous informe que certains groupes de travail vont rédiger des projets pour un futur règlement pour l'application des articles 27 et 28. Il ne serait pas intéressant de se lancer aujourd'hui avant plus de précisions, car la loi pourrait corriger ce qu'on décidera. Comme cela se pratique au Grand Conseil Vaudois, il propose à l'assemblée de transformer la motion en postulat.

Un délégué propose également de repousser la motion avec une année de battement.

M. Berney précise qu'il demande juste une correction à un article sur le règlement des transports ASIcOPE puisqu'il en existe un.

Puis, M. Christen intervient et informe l'assemblée de son agacement. Nous n'allons pas décider de ne rien décider, car que dire aux parents auprès desquels certains délégués se sont engagés à faire bouger les choses ?

La présidente, Mme Rossel, rappelle que le Conseil Intercommunal n'a pas souhaité à l'époque entrer en matière. Il est surtout question de coût. Avec Car postal, plusieurs pistes ont été creusées : agrandir les bus, utiliser des petits bus de 10 places à 350.- la course (à charge des parents) entre autres. C'est un problème délicat à régler et qui entraîne des dépenses supplémentaires.

M. Christen demande quelle est la procédure légale à donner à la motion Berney. Le président donne lecture de l'article 44 du règlement du Conseil Intercommunal ASIcOpe qui confirme la justesse de la procédure. Il soumet donc au vote la transformation de la motion Berney en postulat : un premier comptage

donne 14 oui et 15 non. Mais, après contrôle de la liste de présence, le compte ne joue pas et le doute subsiste quant à savoir si tout le monde a été pris en compte. Au vu du résultat serré, le président demande de confirmer le scrutin par un nouveau vote.

Un nouveau vote à main levée donne 15 oui et 15 non. Selon le règlement du Conseil Intercommunal, article 13, c'est le Président qui a voix pour départager la décision du Conseil. M. Monod se retrouve en position délicate et après quelques instants de réflexion, il justifie son choix de voter en faveur de transformer la motion Berney en postulat tel que proposé par M. Besson.

La transformation de la motion Berney en postulat est acceptée par 16 oui et 15 non.

### 9. Renouvellement du Bureau

M. Christen, vice-président, prend la parole. Le poste de président du Conseil Intercommunal est proposé aux délégués. Aucune candidature n'est proposée par l'assemblée. M. Christen propose de reconduire M. Marcel Monod dans ses fonctions. Ce dernier accepte.

Le vote à main levée n'est pas contesté par l'assemblée. **M. Monod** est réélu à l'unanimité et applaudi par l'assemblée.

Pour la vice-présidence, **M. Christen** annonce qu'il est disponible. Aucun candidat n'est en vue. Il est donc réélu à l'unanimité et par acclamation.

Les scrutateurs suivants sont désignés par acclamation :

**Mme Astrid Devey**, Senarclens – **Mme Séverine Ducrest**, La Chaux  
**Mme Laurence Péguiron**, Mex – **M. Olivier Magnénat**, Daillens (suppléants)

Comme la commission de gestion n'a fonctionné que depuis l'été dernier, M. Monod propose de la garder encore une année. Le Conseil accepte à l'unanimité, moins une abstention.

Suite au départ de Mme Engeström, il faut nommer une personne au Conseil d'établissement. M. Weissbrodt donne quelques explications sur son fonctionnement. **Mme Sandrine Bommottet** de Penthaz est élue par acclamation.

### 10. Propositions individuelles et divers

Suite au rapport de M. Jauner, l'assemblée décide d'autoriser la boursière à prendre en compte pour la répartition des frais par habitant les données du SCRIS au 31 décembre de l'année précédente au lieu de l'année en cours. Cette proposition est accordée tacitement jusqu'au renouvellement des statuts. Cette demande est justifiée par le fait que les données du SCRIS ne sont pas connues lors de l'établissement des comptes définitifs. L'assemblée accepte à la majorité, moins une voix et deux abstentions.

La présidente Mme Rossel prend encore la parole pour féliciter Mme Valérie Induni pour son élection à la députation. Elle est acclamée par l'assemblée.

M. Monod rappelle la prochaine séance du Conseil qui est prévue le 25 septembre 2012 à la grande salle de Vuflens-la-Ville et remercie les représentants de la commune de Senarclens pour la collation mise en place.

La séance est levée à 21 heures.

Le Président :

Marcel MONOD

La Secrétaire :

Claire-Lise BROT